

Tableau de bord de la santé au travail en Occitanie

Edition 2026 (sur données 2024, sauf mention contraire)

Accidents du travail

Note : indice de fréquence (IF) = (nombre d'AT / nombre de salariés) x 1 000

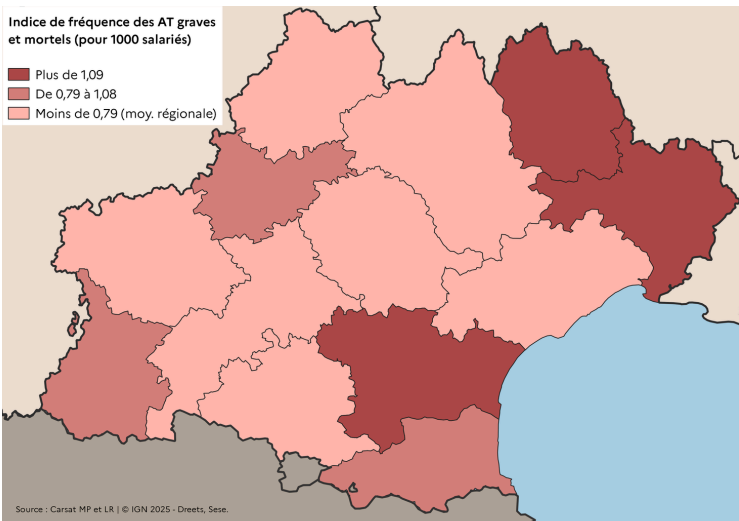


Tendances 2025

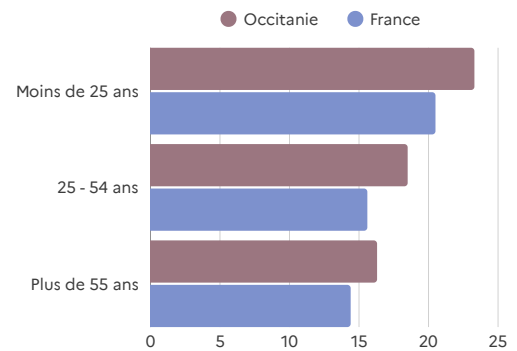
- ➔ AT avec arrêt de travail
- ➔ AT mortels



- 20 % des AT avec arrêt concernent les moins de 25 ans
- 17 % des AT avec arrêt concernent les salariés du secteur de la santé humaine et de l'action sociale



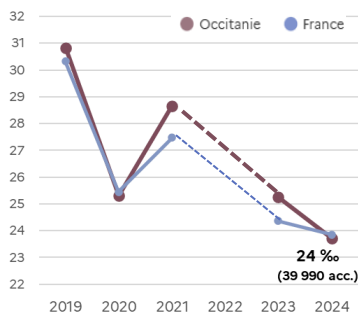
Fréquence des AT par tranche d'âge



Source : Bases Dares 2023, DSN - Champs général et MSA.

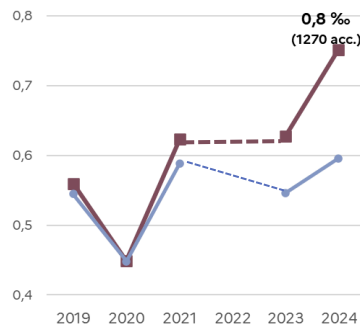
Note : taux de fréquence (TF) = (nombre d'AT / nombre d'heures travaillées) x 1 000 000

Indice de fréquence des AT avec arrêt > 3 jours

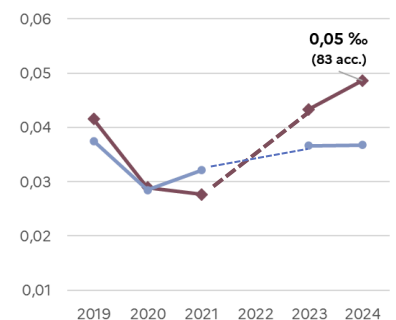


Source : Carsat MP et LR.

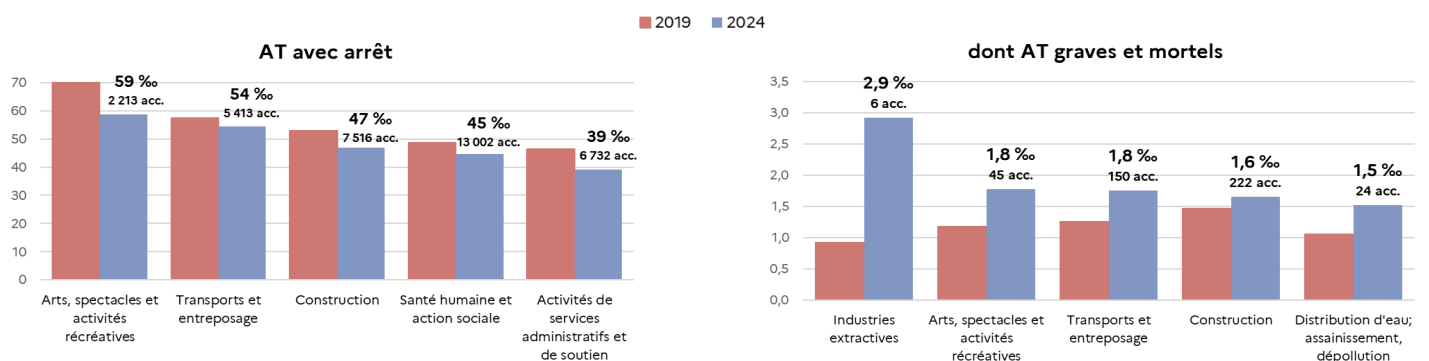
Indice de fréquence des AT graves



Indice de fréquence des AT mortels



Fréquence des accidents du travail dans les secteurs les plus sinistrés en Occitanie



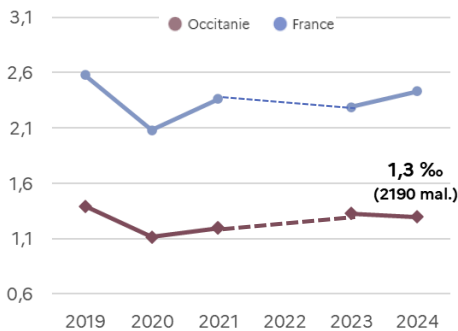
Source : Carsat MP et LR.

Maladies professionnelles

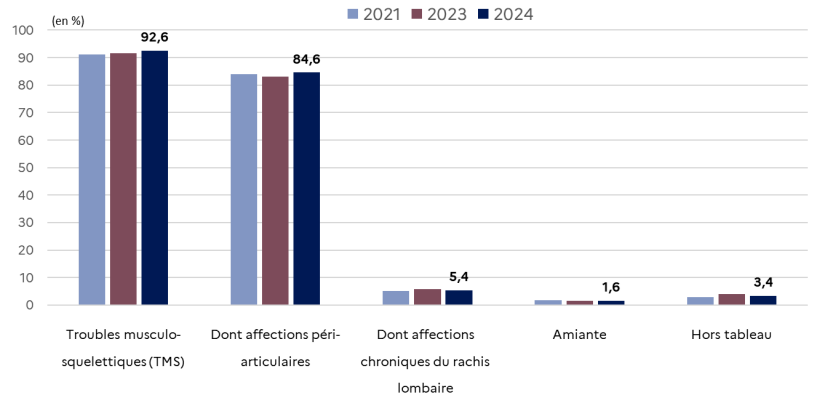
Source : Carsat MP et LR

Note : indice de fréquence (IF) = (nombre de MP / nombre de salariés) x 1 000

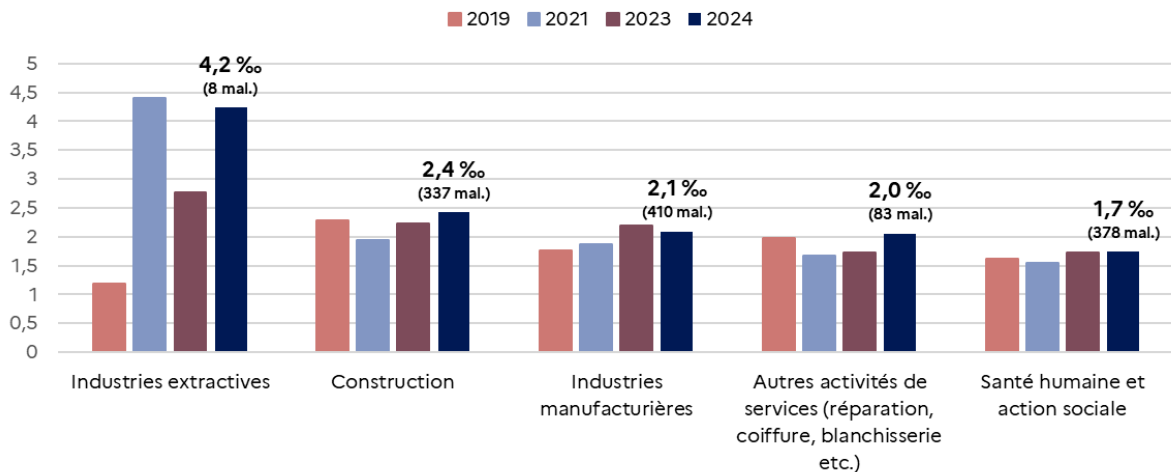
Indice de fréquence des maladies professionnelles avec arrêt



Origine des principales maladies professionnelles en Occitanie



Indice de fréquence des maladies professionnelles par secteur (top 5)



Pathologies signalées en maladies à caractère professionnel

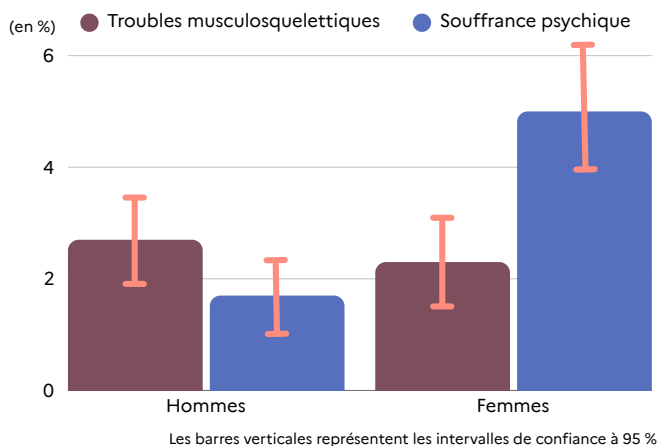
Source : Quinzaines MCP 2024 Occitanie – Santé Publique France, CREAI-ORS Occitanie

Les maladies à caractère professionnel (MCP) sont définies par le législateur comme toutes maladies (ou symptômes) en lien avec le travail et n'ayant pas fait l'objet (à date) d'une reconnaissance en maladie professionnelle par les régimes de Sécurité sociale.

Le programme MCP est mis en place par Santé publique France en partenariat avec la Dreets Occitanie et le Creai-ORS Occitanie. Il s'appuie sur un réseau de médecins du travail volontaires et leurs équipes qui signalent pendant deux semaines consécutives chaque année, appelées « Quinzaines MCP », tous les cas de MCP observés en consultations, et ce de manière confidentielle.

En Occitanie, parmi les salariés vus par un médecin du travail dans le cadre de ce dispositif en 2024, 5 % des femmes ont fait l'objet d'un signalement pour une souffrance psychique liée au travail, contre 1,7 % des hommes (différence significative au seuil de 5%).

Prévalence des TMS et de la souffrance psychique associées aux MCP en 2024



Prévention de la désinsertion professionnelle

Cellules PDP des SPSTI

Source : DGT, Enquête relative à l'activité et à la gestion financière des SPST - 2024 (Répondants : 19 SPSTI).



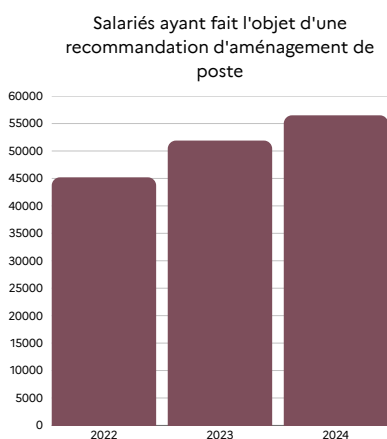
558 entreprises ont bénéficié d'actions de prévention collective par les cellules PDP des SPSTI.



6 600 salariés suivis par les cellules PDP des SPSTI.

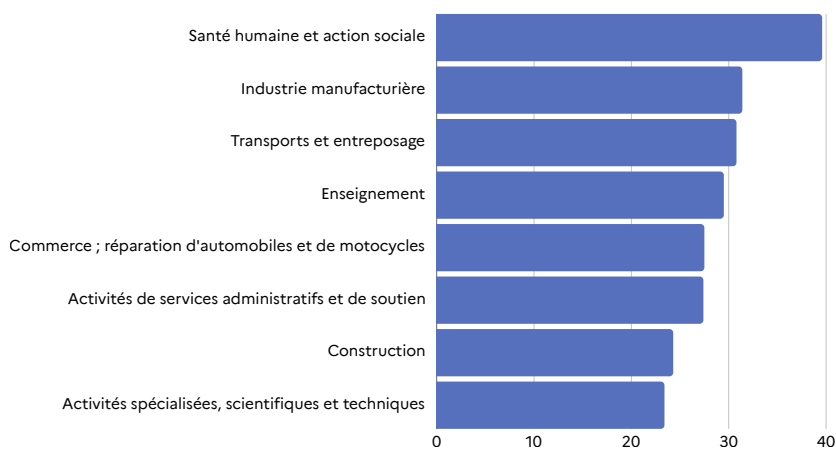
Aménagements de poste

41,6 % des salariés suivis ont fait l'objet de recommandations d'aménagement de poste en 2024



Source : DGT, Enquête relative à l'activité et à la gestion financière des SPSTI

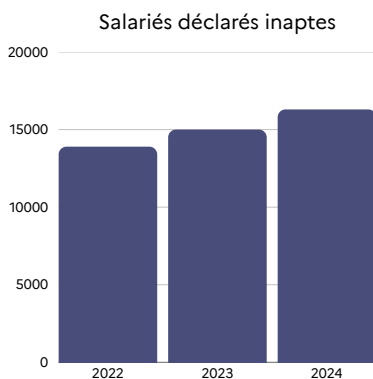
Taux d'incidence des aménagements de poste par secteur (%)



Source : Creai-ORS occitanie (Projet IODA) - 2024

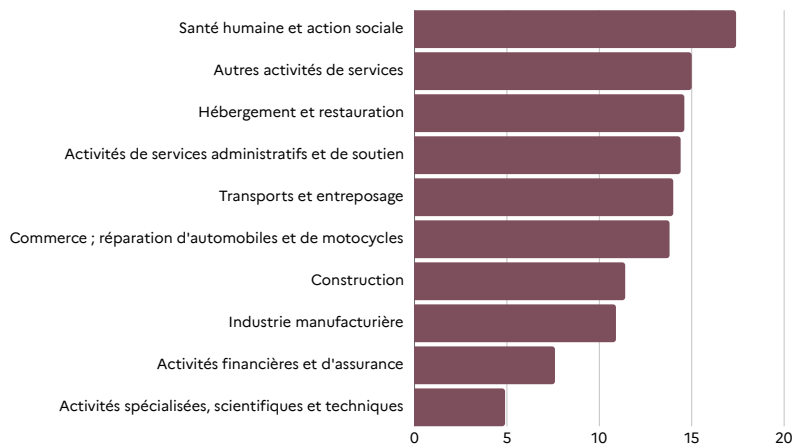
Déclarations d'inaptitude

12,0 % des salariés suivis ont été déclarés inaptes en 2024



Source : DGT, Enquête relative à l'activité et à la gestion financière des SPSTI

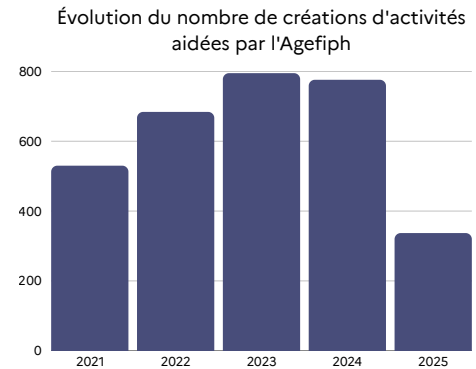
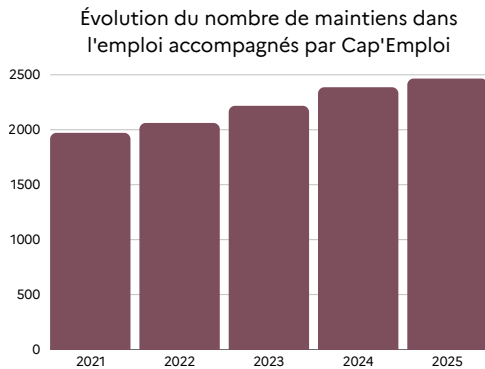
Taux d'incidence des inaptitudes de poste par secteur (%)



Source : Creai-ORS occitanie (Projet IODA) - 2024

Taux d'incidence : nombre de salariés ayant eu au moins un aménagement (resp. une inaptitude) de poste pendant une année, rapporté au nombre de salariés suivis par les SPSTI participant à IODA ou plus précisément le nombre de « personnes-années » (pour %).

Maintiens dans et en emploi



Source : tableau de bord annuel, Agefiph Occitanie.



17,2 % des demandeurs d'emplois bénéficiaires de l'obligation d'emploi ont accédé à un emploi au cours des 6 mois suivant leur inscription (17,0 % en France)

Contexte régional 2024



1 357 000 salariés suivis par les SPSTI en Occitanie en 2024



134 400 établissements suivis par les services de prévention et de santé au travail (SPSTI) en Occitanie en 2024

Un vieillissement légèrement plus marqué qu'à l'échelle nationale

- Femmes en emploi en France
- Femmes en emploi en Occitanie
- Hommes en emploi en France
- Hommes en emploi en Occitanie

